



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. BUREAU – Réunion du 30 mars 2022
3. TIRAGE au SORT des COUPES
4. COMPETITIONS JEUNES- Mise à jour
5. COMPETITIONS VETERANS – Forfaits généraux
6. GESTION des LITIGES – Restreinte du 1^{er} avril 2022
7. GESTION des LITIGES – Réunion du 4 avril 2022
8. COMPETITIONS SENIORS – Remise de matchs



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).
Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 8 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 3 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 15 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 10 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 22 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 18 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 29 AVRIL (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 24 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



BUREAU



Réunion du :	30 mars 2022
A	LIEVIN
Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Jean DENEUVILLE – Serge HERMAN – Richard RATAJCZAK – Daniel SION -
Excusés :	MM. Gérard DEBONNE – Denis LAMORILLE -

✓ ASSEMBLEE GENERALE

› Elle aura lieu le **samedi 11 juin 2022**.
› Le RC Lens ayant fait parvenir un devis dépassant largement les prévisions financières du district pour une Assemblée Générale à **BOLLAERT**, la probabilité existante actuellement serait d'organiser cette Assemblée Générale à **HAISNES**.
Toutefois des contacts doivent être pris avec la municipalité, le lendemain ayant lieu les élections législatives

› Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale un calendrier provisoire est établi :

- Date limite de réception des vœux : **28 avril 2022**
- Etude des vœux avec les clubs : **2 mai 2022**
- Comité directeur : **3 mai 2022**
- Assemblée consultative : **9 mai 2022**

› Les clubs présents à l'Assemblée Générale se verront remettre une tablette, qui toutefois ne sera pas remise aux clubs représentés ou excusés.

VŒUX DU DISTRICT

› Outre les modifications réglementaires découlant des votes des assemblées fédérales, un texte regroupant les modifications du statut de l'arbitrage sera présenté.

› Vœu concernant le futsal : obligation pour les clubs pratiquant dans cette discipline d'indiquer lors de l'engagement une salle.

› Règlements Généraux - Article 64 : Obligations des clubs : en fin d'article, ajouter Les clubs participant la compétition futsal (Ligue et district) ont l'obligation de mettre à la disposition du district 1 arbitre spécifique futsal (qui peut éventuellement officier également sur herbe).

› Cotisations et droits divers : le bureau étudie le montant des sommes perçues en comparaison avec les pratiques des autres districts. Il est rappelé que seul le montant des cotisations est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

› Annexe 5 : barème financier : adjonction des amendes relatives aux 1er, et 2ème avertissement

› [Annexe 7.1](#) : un projet visant à obliger les clubs de D1 dès la saison 2022/23, puis de D2 la saison suivante à inscrire sur la feuille de match un éducateur titulaire du CFF3 avec des dérogations temporaires sera soumis à l'Assemblée Générale.

› [Annexe 7.5 football d'animation](#) : diverses modifications sont présentées : limitation à 2 équipes par division pour chaque club U10/U11, obligation pour chaque club de D1 U13 d'engager obligatoirement une seconde équipe ; en coupe de District U12/U13 la finale se déroulera en plateau regroupant 8 ou 16 équipes.

La coupe du ternois devient journée festive du ternois.

› [Annexe 10](#) : suppression de l'exclusion temporaire.

› [Annexe 11H](#) : Tirage au sort des coupes : certains aménagements au projet sont évoqués et feront l'objet d'une communication au Comité Directeur

FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS

Les propositions du groupe de travail sont étudiées ; elles seront séparées en 2 projets, celui concernant les arbitres ne pouvant être pris en compte qu'à l'issue de la saison.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

› Finale départementale Pitch le **2 avril à BULLY**.

› Réception des clubs ayant accueillis une manifestation du district : **le 19 Avril à VIMY**.

› Tirage au sort des ¼ de finales de coupes : **le 21 avril à DOURGES**

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



TIRAGE au SORT DES COUPES



Le tirage au sort en public des ¼ et ½ finales des Coupes de District [SENIORS – JEUNES – VETERANS à 11 et à 7 – FEMININES à 11 et à 7](#) aura lieu le :

JEUDI 21 AVRIL 2022 à 18 heures.

SALLE des FETES – 18 Rue Léon Gambetta (à côté de la Mairie) à DOURGES.

Fin du pointage à **18 heures 30.**

VEZ NOMBREUX



COMPETITIONS JEUNES MISE à JOUR



REMISE GENERALE

Les dérogations accordées lors des remises générales sont annulées sauf pour les rencontres reprogrammées ce **mercredi 6 avril 2022** :

U18 D2 – GROUPE A :

COS MARLES – US SAINT POL

U15 D4 – GROUPE D :

AS VIOLAINES (b) – AS NOYELLES les VERMELLES (b)

Week-end des 7 et 8 mai 2022 :

REPORT de la Journée des **2 et 3 avril 2022** (J2R et J5A pour les U17).

Pour les clubs ayant leurs installations fermées **le 8 mai 2022**, leurs rencontres seront avancées au **Samedi 7 mai 2022**.

REMISES PARTIELLES

Rappel : Toutes ces rencontres doivent être jouées AVANT le week-end du 30 avril et 1^{er} mai (*Dates réservées pour une éventuelle remise générale ainsi que le week-end des 7 et 8 mai*).

Depuis le début de saison, après une saison sans football, la commission des Calendriers JEUNES a fait preuve de souplesse en acceptant pratiquement toutes les demandes de dérogations jusqu'à ce jour. De ce fait, à compter du **23 avril**, pour des raisons d'équité, toute demande de report ne sera accordée que dans le cas de circonstances exceptionnelles (ex : L'absence de l'éducateur et/ou de dirigeants ne sera pas un motif valable).

Les demandes de report en MAI ont été replacées avant le **30 avril**.

DEROGATIONS de DATES (Article 92 des Règlements Généraux du District)

RAPPEL :

Les demandes de report de match doivent être faites via FOOT CLUB. Elles ne peuvent être accordées qu'AVEC l'accord du club adverse, et, que la décision finale revient à la Commission. Toute demande adressée DIRECTEMENT à la Commission sera refusée. Ce rappel s'adresse également aux rencontres de coupes.

Une rencontre ne peut être reportée qu'AVEC l'accord de la Commission ; SANS l'accord, elle sera donnée perdue pour les 2 équipes.

Pascal WATEL

Parution du mardi 5 avril 2022



COMPÉTITIONS VÉTÉRANS



✓ Forfait général d'ES VENDIN en VÉTÉRANS A 11 – GROUPE 6 – Amende de 70 euros.

✓ Forfait général du CS DIANA LIEVIN en VÉTÉRANS à 7 – GROUPE B – Amende de 35 euros.

Le Président de la Commission :
Gérard DEBONNE.



COUPES JEUNES



Homologation des rencontres du 23 février 2022

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U15

Coupe Gaston POUILLY (4ème tour) :

3 rencontres reprogrammées - 3 homologuées.

Les qualifiés pour les ¼ de finale

U18

Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) :

FC AVION REPUBLIQUE – AS COURRIERES – HENIN STADE – AS LENS – OLYMPIQUE LIEVIN – US NOEUX – ASSB OIGNIES – ES SAINT LAURENT -

Coupe Philippe LEBAS :

US BEUVRY – AG GRENNAY – US GRENNAY – FC HINGES – CS LIEVIN DIANA – EC MAZINGARBE – FC MERICOURT – ES SAINT LAURENT (b)

U16

Coupe ARTOIS :

OS AIRE – AS BAILLEUL – US BIACHE – FC HINGES – OLYMPIQUE LIEVIN – COS MARLES – US ROUVROY – ES SAINT LAURENT (b) -

U15

Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) :

OS AIRE – BETHUNE STADE (b) – US BIACHE – USO BRUAY – ESD ISBERGUES – US LESTREM – ES SAINT LAURENT – US VERMELLES (b) -

Coupe Gaston POUILLY :

AS BEAURAINS – FC CALONNE – AAE EVIN – FC HINGES – ES LAVENTIE – USSM LOOS – EC MAZINGARBE – ES SAINTE CATHERINE -

Coupe ARTOIS U15 à 8 :

AS AUCHY – AS BAILLEUL – AS BREBIERES – ES HAILLICOURT – FC HERSIN – USO LENS – JF MAZINGARBE – ES SAINT LAURENT (b) -

Coupe du TERNOIS U15 (9 équipes engagées)

Cette rencontre se déroulera sur le terrain du club 1^{er} nommé le dimanche 17 avril 2022 à 10 heures.
US BOUBERS/FREVENT – AS TINCQUIZEL

DIVERS

RAPPEL :

Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVEC l'accord du club adverse.

TINCHON Marc



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 1^{er} avril 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présent : M. Marc TINCHON -

FORFAITS

Journées des 26 et 27 MARS 2022

SENIORS D7 – GROUPE A

Rencontre 51499.2 : AJ ARTOIS (b) / ES FICHEUX (b)

Forfait de FICHEUX.

AJ ARTOIS bat FICHEUX par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à FICHEUX – 1er forfait.

VETERANS à 11 – GROUPE 3

Rencontre 51959.2 : US RUCH CARVIN / AS BBV

Forfait de d'AS BBV.

CARVIN RUCH bat AS BBV par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à AS BBV – 1er forfait.

VETERANS à 11 – GROUPE 4

Rencontre 52777.2 : SC ARTESIEN / CS HABARCQ

Forfait d'HABARCQ.

ARTESIEN bat HABARCQ par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à HABARCQ – 1er forfait.

VETERANS à 11 – GROUPE 5

Rencontre 52825.2 : FC HINGES / US HOUDAIN

Forfait d'HOUDAIN.

HINGES bat HOUDAIN par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à HOUDAIN – 1er forfait.

VETERANS à 11 – GROUPE 8

Rencontre 52523.2 : U RIVIERE / FC SERVINS

Forfait de RIVIERE

SERVINS bat RIVIERE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à RIVIERE – 1er forfait.

VETERANS à 7 – GROUPE B

Rencontre 52282.2 : SC SAINT NICOLAS / AOSC SALLAUMINES

Forfait de SALLAUMINES.

SAINT NICOLAS bat SALLAUMINES par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à SALLAUMINES – 2eme forfait.

U18 D2 – GROUPE B

Rencontre 55972.2 : US CROISILLES / US LESTREM

Forfait de LESTREM.

CROISILLES bat LESTREM par forfait - score 5/0.

Amende de 45 € à LESTREM – 3eme forfait.

U18 D3 – GROUPE A

Rencontre 55999.2 : US BOUBERS AVESNES / AS BREBIERES

Forfait de BREBIERES.

BOUBERS AVESNES bat BREBIERES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à BREBIERES – 1er forfait.

U18 D3 – GROUPE C

Rencontre 56055.2 : AS LENS / AFC LIBERCOURT

Forfait de LIBERCOURT.

LENS bat LIBERCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 30 euros à LIBERCOURT – 2eme forfait.

U17 DSTRIC – GROUPE B

Rencontre 57131.1 : USSM LOOS (b) / OS ANNEQUIN

Forfait d'ANNEQUIN.

LOOS bat ANNEQUIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à ANNEQUIN – 1er forfait.

Match retour à LOOS.

U16 D1

Rencontre 56194.2 : OS AIRE / COS MARLES

Forfait de MARLES.

AIRE bat MARLES par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à MARLES – 1er forfait.

U15 A 8 – GROUPE C

Rencontre 56725.2 : LOCON RCV KENNEDY (b) / AG GRENNAY

Forfait de LOCON RCV KENNEDY

GRENNAY bat LOCON RCV KENNEDY par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LOCON RCV KENNEDY – 1er forfait.

Rencontre 56728.2 : COS MARLES (b) / US HONDEGHEM

Forfait d'HONDEGHEM.

MARLES bat HONDEGHEM par forfait - score 5/0.

Amende 10 € à HONDEGHEM – 1er forfait.

Match retour à MARLES.

U15 D3 – GROUPE B

Rencontre 56420.2 : FC CALONNE / AS LYSSOIS

Forfait de LYSSOIS.

CALONNE bat LYSSOIS par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à LYSSOIS – 1er forfait.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Lundi 4 avril 2022
A	LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Anthony RINGEVAL – Marc TINCHON -
Excusé :	M. Jacques PENNINCK -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS - Date d'application le 5 AVRIL 2022

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEES des 12 et 13 FEVRIER 2022

SENIORS D1 - POULE A

50046/1 – US BILLY BERCLAU / SC ARTESIEN

Match non joué suite à un arrêté municipal délivré le 10 février 2022, arrivé au district à 15h58.

Considérant que l'arrêté municipal n'a pas été transmis dans les délais et formes prévues dans les Règlements Généraux.

Considérant le rapport de l'arbitre qui précise que le terrain était praticable, la Commission fait application de l'article 101 des Règlements Généraux, et, donne match perdu par pénalité à l'US BILLY BERCLAU.

Score 0 – 3.

Amende de 25 € à BILLY BERCLAU (1^{er} forfait).

SENIORS D2 - POULE C

50233/1 – USO DROCOURT / US ST POL S/TERNOISE (b)

Réserve de ST POL sur TERNOISE.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D3 - POULE A

50284/1 – US GONNEHEM (b) / USO BRUAY (b)

Réclamation d'après match de BRUAY qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de GONNEHEM susceptibles d'avoir joué avec l'équipe supérieure sachant que l'équipe première ne jouait pas.

Réclamation recevable dans la forme.

Après vérification de la feuille de match de la rencontre de « D2 A » FC LA COUTURE – US GONNEHEM du 12 décembre 2021, il s'avère que les joueurs SALINGUE Jason, EL MESBAHI Illies, THERY Julien, GOUILLARD Louis et BOONE Nicolas y ont participé.

La Commission donne match perdu à GONNEHEM sur le score de 0 – 3.

0 point aux 2 équipes.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'US GONNEHEM.

SENIORS D3 - POULE B

50351/1 – US BILLY BERCLAU (b) / FC HERSIN

Réclamation de HERSIN FC.

Rencontre prévue dans un 1^{er} temps à 13 h, puis à 15 h.

Le secrétaire de BILLY BERCLAU a été prévenu par Monsieur RATACZAK afin de modifier l'horaire de la tablette. Cette modification n'ayant pas été faite, HERSIN s'est présenté à 15 h.

De ce fait, la Commission donne match à jouer à la date fixée par la Commission de gestion des championnats seniors.

Droits remboursés.

SENIORS D4 - POULE D

50682/1 – FC LA ROUPIE / FC CAMBLAIN (b)

Réserve de LA ROUPIE.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE B

50814/1 – FC VERQUIGNEUL / FC LA COUTURE (b)

Réserve de VERQUIGNEUL pour le motif suivant : joueur a joué le dernier match en équipe première qui ne doit pas jouer ce match de joueurs N°2, 6, et 10.

Réserve appuyée, confirmée mais irrecevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 3.

Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE C

50881/1 – AS MAROEUIL / OLYMPIQUE LIEVIN (b)

Réserve de MAROEUIL qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de LIEVIN pour le motif suivant : des joueurs du club LIEVIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LIEVIN O. 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 - 0.

Droits conservés.

50882/1 – FC AVION REPUBLIQUE / ES VENDIN (b)

Match arrêté à la 87^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à VENDIN ES 2 sur le score de 7 – 0 en faveur de AVION REPUBLIQUE FC 1.

Dossier transmis à la Commission de discipline.

SENIORS D5 - POULE D

50946/1 – ASSB OIGNIES (c) / USO LENS (b)

Match non joué, absence l'équipe de LENS au coup d'envoi.

Réclamation de LENS concernant le changement d'horaire.

Modification parue sur le site du vendredi 11 février 2022 (page 3 – Matches déplacés ou modifiés).

La Commission ne peut que constater le forfait de l'LENS.

Score 5 - 0.

Droits conservés.

Amende de 25 € (1^{er} forfait).

50947/1 – AC NOYELLES GODAULT (b) / OLYMPIQUE HENIN (b)

Réclamation d'après match de HENIN pour le motif suivant : Non qualification d'un ou des joueurs de l'équipe de NOYELLES GODAULT ayant potentiellement participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure lors du dernier match.

Réclamation irrecevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 1.

Droits conservés

SENIORS D6 - POULE A

51079/1 – AFC LIBERCOURT / AS COURRIERES (b)

Réserve de LIBERCOURT.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE B

51141/1 – SCF ACHICOURT / US RIVIERE (b)

Réserve de ACHICOURT.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5- 0.

Droits conservés.

SENIORS D7 - POULE A

51519/1 - VALSENSEE VIS (b) / JS ACHIET LE PETIT

Réserve d'ACHIET.

Réserve qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de VALSENSEE VIS pour le motif suivant : des joueurs du club VALSENSEE VIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par VAL SENSEE VIS 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 1.

Droits conservés.

SENIORS D7 - POULE C

51651/1 – US NOYELLES sous LENS (c) / SC FOUQUIERES (b)

Réserve de NOYELLES sous LENS.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 1.

Droits conservés.

VETERANS ARTOIS - POULE 5

52831/1 – ESD ISBERGUES-HAM / BETHUNE STADE

Match non joué pour arrêté municipal arrivé au District hors délai (Samedi 12 février 2022 à 10 heures 10).

Match perdu par pénalité. Score 0 – 3.

Amende de 25 € (1^{er} forfait).

FEMININES SENIORS A 7 - POULE B

5298/1 – UC DIVION / FC BOUVIGNY

Match non joué pour Cas COVID 19 au FC BOUVIGNY.

Attestations reçues au District.

La Commission donne match à jouer à la date fixée par la Commission de gestion des championnats des féminines.

52989/1 – FC VERQUIGNEUL / CS HABARCQ

Dossier transmis à la Commission de discipline.

FEMININES SENIORS A 7 - POULE C

53036/1 – US BEUVRY (b) / LILLERS-GUARBECQUE (b)

Réserve de LILLERS / GUARBECQUE.

Réserve qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BEUVRY US pour le motif suivant : des joueurs du club BEUVRY US sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable.

Après vérification de la feuille de match de la rencontre de « FEMININES R2 » LILLE METROPOLE 2 – BEUVRY US 1 du 30/01/2022, il s'avère que les joueuses TRANNOY Morgane, VAN DEUREN Anaïs, DECQ Priscillia, RUDOWICK Maude, POLICNIK Malaury ET MOTTET Manon y ont participé.

La Commission donne match perdu à l'US BEUVRY sur le score de 0 – 2.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'US BEUVRY.

53038/1 - AFC NOEUX LES MINES / OS ANNEQUIN

Réclamation de ANNEQUIN suite à l'absence de l'équipe de NOEUX au coup d'envoi.

Forfait de NOEUX AFC. Score 0 – 5.

Droits remboursés.

Amende de 15 € à NOEUX AFC (1^{er} forfait).

JOURNEE du 17 FEVRIER 2022

FUTSAL D2

54470/2 – EC MAZINGARBE / LA BASSEE FUTSAL (c)

Match non joué suite à l'indisponibilité de la salle.

Considérant que le courrier de non-disponibilité de la salle n'a pas été transmis dans les délais et formes prévus aux règlements généraux, la Commission fait application de l'article 101 bis des Règlements Généraux du District Artois et donne match perdu par pénalité à MAZINGARBE EC.

Score 0 – 3 pour LA BASSEE FUTSAL.

Amende de 25 € (1^{er} forfait).

JOURNEES des 19 et 20 FEVRIER 2022

SENIORS D1 - POULE B

50104/2 – JF GUARBECQUE / US BIACHE (b)

Réserve d'avant match de GUARBECQUE.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 - 2.

Droits conservés.

SENIORS D3 - POULE A

50301/1 – US ANNEZIN / OLYMPIQUE BURBURE

Match non joué suite à un arrêté municipal présenté à l'arbitre le jour de la rencontre dû aux conditions atmosphériques (dégâts aux installations dus à la tempête).

A la lecture du rapport de l'arbitre, la Commission donne match à jouer à la date fixée par la Commission de gestion des championnats seniors. (Dossier traité en Commission restreinte).

50306/1 – AS SAILLY LABOURSE / BETHUNE AFCLL (b)

Réserve de SAILLY LABOURSE.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1- 0.

Droits conservés.

SENIORS D3 - POULE C

50438/1 – US PAS / FC CAMBLAIN

Réclamation d'après match de CAMBLAIN.

Réclamation pour menace envers joueur par éducateur adverse.

Réclamation confirmée, appuyée. Réclamation ne pouvant être prise en considération.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

U18 D1

55923/1 – US NOEUX / AS VIOLAINES

Match arrêté à la 35^{ème} minute suite aux conditions atmosphériques (Fortes rafales de vent).

A la lecture du rapport de l'arbitre, la Commission donne match à jouer à la date fixée par la Commission de gestion des championnats jeunes. (Dossier traité en Commission restreinte).

JOURNEES des 26 et 27 FEVRIER 2022

SENIORS D2 - POULE C

50204/2 – US ST POL (b) / AAE EVIN

1/ Réserve d'EVIN sur un joueur ayant joué la semaine dernière en équipe première.

Réserve appuyée et confirmée, pouvant être prise en considération mais non recevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 2

Droits conservés

2/ Réserve technique d'EVIN.

A la 60^{ème} minute pour faute non sifflée juste avant le but.

Réserve appuyée et confirmée, pouvant être prise en considération mais non recevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE B

50513/2 – ES SAULTY / AS FREVENT

Réserve d'après match de SAULTY.

Problème de joueur présentant le pass d'un autre et ensuite un auto test négatif puis a pris part à la rencontre.

Réserve transformée en réclamation confirmée, appuyée mais non recevable car mal formulée.

Les référents COVID ayant validé la conformité des pass, la Commission ne peut qu'entériner le résultat.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE D

50643/2 – AS TINCQUIZEL (b) / ES ALLOUAGNE

Match non joué suite à un problème de pass vaccinal.

Suite au rapport de l'arbitre, 5 joueurs de ALLOUAGNE ne présentaient pas de pass.

La Commission donne match perdu par forfait à ALLOUAGNE qui a refusé de jouer la rencontre avec 8 joueurs.

Score 0 – 5.

Amende de 25 € (1^{er} forfait).

SENIORS D5 - POULE D

50912/2 – US IZEL les ESQUERCHIN / FC CARVIN DYNAMO

Réclamation de IZEL les ESQUERCHIN.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

SENIORS D6 - POULE A

51040/2 – ES ANGRES (b) / USO DROCOURT (b)

Réclamation de DROCOURT.

Sur la participation et ou la qualification des joueurs peut être contestée par la formulation de réserves de match en application à l'article 142 des règlements généraux. Je porte réserve sur tous les joueurs de ANGRES.

Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ANGRES ES 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 11 - 2

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE D

51242/2 – FC AVION REPUBLIQUE (b) / CSAL SOUCHEZ (b)

Réclamation de SOUCHEZ qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de AVION REPUBLIQUE FC pour le motif suivant : des joueurs du club AVION REPUBLIQUE FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ANGRES ES 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D7 - POULE A

51479/2 – AS MAROEUIL (b) / ES AGNY (b)

Réclamation de AGNY sur des joueurs de MAROEUIL qui descendaient de leur équipe première alors que celle-ci ne jouait pas ce week-end.

Réclamation appuyée et confirmée, non recevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.

Droits conservés

51484/2 – AJ ARTOIS (b) / AS BAILLEUL (b)

Réserve de ARTOIS AJ non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D7 - POULE D

51682/2 – US GRENAY (b) / VERQUIN (b)

Réclamation VERQUIN portant sur la qualification de l'ensemble des joueurs de GRENAY. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure la rencontre précédente.

Réclamation appuyée et confirmée, non recevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 8 - 0.

Droits conservés

FEMININES SENIORS A 7 - POULE B

52954/2 – US ST POL sur TERNOISE / FC VERQUIGNEUL

Réclamation de VERQUIGNEUL sur l'arbitre non majeur trop jeune pour prendre conscience des fautes graves sur terrain gelé malgré notre signalement, ils n'ont pas voulu changer.

Réclamation appuyée et confirmée, recevable.

Après vérification, l'arbitre de la rencontre n'étant pas majeur pour diriger une rencontre seniors (Article 113.4 des RG du District ARTOIS), la Commission donne match à rejouer à une date fixée par la Commission de gestion des championnats des féminines.

Droits remboursés.

FEMININES SENIORS A 7 - POULE C

53003/2 – ES LAVENTIE / LILLERS-GUARBEQUE

1/ Réserve de LAVENTIE non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 1.

Droits conservés.

2/ Réserve de LAVENTIE non confirmée, non appuyée, non recevable

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 - 1

Droits conservés

U15 A 8 - POULE B

56714/1 – ES LABEUVRIERE (b) / FC TILLOY-COJEUL

Match non joué suite à des cas de COVID dans l'équipe de TILLOY/COJEUL, demande de report du match.

En l'absence d'attestations, la Commission ne peut que déclarer TILLOY/COJEUL forfait.

Score 5 – 0.

Amende de 10 € (1^{er} forfait).

FUTSAL D2

54471/2 – AFC NOEUX LES MINES / MERICOURT FUTSAL (b)

Réserve de NOEUX LES MINES sur la participation de tous les joueurs de l'équipe de Méricourt ayant participé aux rencontres aux catégories supérieures dont l'équipe 1 de Méricourt joueront pas ce soir.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission de gestion des championnats vétérans.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 4.

Droits conservés.

VETERANS A 7 - POULE A

52596/1 – AS CAUCHY / COS MARLES

Match non joué suite à terrain impraticable.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission de gestion des championnats vétérans.

U15 D4 - POULE D

56576/1 -AS SAILLY 1 / ES HAINES

Réserve technique de HAINES ES notifiée à la 68^{ème} minute sur le comportement de l'arbitre bénévole de l'AS SAILLY SABOURSE n'ayant pas eu un arbitrage impartial en se laissant influencer par le public local et en distribuant à plusieurs reprises des cartons jaunes.

Réserve appuyée et confirmée, mais non recevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 3.

Droits conservés

JOURNEES des 5 et 6 MARS 2022

SENIORS D2 - POULE A

50117/2 – US LESTREM / OS AIRE (b)

Réserve de AIRE.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D3 - POULE A

50253/2 – COS MARLES (b) / AAE AIX

Réserve de AIX.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 - 0.

Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE D

50913/2 – AC NOYELLES GODUALT (b) / US IZEL les EQUERCHIN

Réserve de IZEL les EQUERCHIN.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 3.

Droits conservés.

50915/2 – ASSB OIGNIES (c) / AAE EVIN (b)

1/ Réserve d'OIGNIES.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 1.

Droits conservés.

2/ Réclamation formulée par le club d'EVIN (Réserve technique non posée sur la FMI), reçue par mail le 07/03/2022, appuyée et motivée, réclamation pouvant être prise en considération.

Motif : OIGNIES a fait participer des joueurs de catégories supérieures.

DECISION : La Commission dit que cette réclamation est irrecevable car mal formulée et la rejette.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 1

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE A

51046/2 – STADE HENIN (b) / AS LOISON (b)

Réserve de LOISON portée à la mi-temps de la rencontre, sur l'ensemble de l'équipe de HENIN.

Réserve transformée en réclamation.

Les joueurs de HENIN qui ont participé aux autres catégories ce week-end ainsi qu'en équipe supérieure.

Réclamation appuyée et confirmée, mais non recevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE F

51376/2 – ESD ISBERGUES (c) / FC LA ROUPIE (b)

Match arrêté à la 30^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à ISBERGUES ESD 3 sur le score de 8 (Huit) – 0 (Zéro).

Résultat : ISBERGUES ESD 3 – LA ROUPIE FC 2 : 0 (Zéro) – 8 (Huit).

Amende de 14 € à l'ESD ISBERGUES 3 (1^{er} match arrêté).

SENIORS D7 - POULE A

51489/2 – SCF ACHICOURT (b) / AS MAROEUIL (b)

Réserve de MAROEUIL.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 0.

Droits conservés.

U16 FÉMININES A 8 - POULE, B

57207/1 - ASSB OIGNIES / FC BOUVIGNY

Réclamation de BOUVIGNY suite à match non joué suite à la FMI validée à 14 heures 30 alors que l'équipe est arrivée à 14 heures 40.

En l'absence du rapport de l'arbitre bénévole, la Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission de gestion des compétitions féminines.

JOURNEES des 12 et 13 MARS 2022

SENIORS D3 - POULE A

50311/1 – USO BRUAY (b) – AS SAILLY LABOURSE

Réserve de SAILLY LABOURSE.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D3 - POULE C

50440/1 – SC SAINT NICOLAS (b) – BEAUMETZ SUD ARTOIS

Réserve de BEAUMETZ SUD ARTOIS qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de SAINT NICOLAS SC pour le motif suivant : des joueurs du club de SAINT NICOLAS SC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par SAINT NICOLAS SC 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 2

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE A

50509/1 – USO MEURCHIN (b) – HENIN STADE

Réserve d'HENIN qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de MEURCHIN USO pour le motif suivant : des joueurs du club de MEURCHIN USO sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par MEURCHIN USO 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.

Droits conservés.

50507/1 – SC FOUQUIERES – SSCP WINGLES (b)

Réserve de FOUQUIERES.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE C

50642/1 – JF MAZINGARBE – AS VIOLAINES (b)

Réserve de MAZINGARBE qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'AS VIOLAINOISE pour le motif suivant : des joueurs du club de l'AS VIOLAINOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par l'AS VIOLAINOISE 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 - 2.

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE D

50707/1 – AS TINCQUIZEL (b) – RC SAINS

Réserve de SAINS.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 5.

Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE A

50769/1 – UC DIVION (b) – FC BUSNES

Réserve de BUSNES qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club UNION CLUBS DIVIONNAIS pour le motif suivant : des joueurs du club UNION CLUBS DIVIONNAIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par l'UNION CLUBS DIVIONNAIS 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 7 - 2.

Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE E

51034/1 – US CROISILLES (b) – US BOUBERS

Réserve de BOUBERS.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE C

51231/1 – FC CALONNE (c) – FC HERSIN (b)

1/ Réserve de CALONNE qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FC HERSIN pour le motif suivant : des joueurs du club FC HERSIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par le FC HERSIN 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 10.

Droits conservés

2/ Réserve de HERSIN.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 10.

Droits conservés.

51234/1 – EC MAZINGARBE (b) – ES BULLY (c)

Réserve de BULLY.

Réserve non confirmée, non appuyée, non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 3.

Droits conservés.

51236/1 – RC SAINS (b) – AJ RUITZ (b)

Match arrêté à la 46^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à l'AJ RUITZ sur le score de 7 (Sept) – 0 (Zéro).

Résultat : SAINS RC 2 – RUITZ AJ 2 : 7 (Zéro) – 0 (Zéro).

Amende de 14 € à l'AJ RUITZ.

SENIORS D6 - POULE E

51367/1 – US SAINT POL (c) – ES OURTON

Réserve d'OURTON qui porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club US SAINT POL/TERNOISE pour le motif suivant : des joueurs du club US SAINT POL/TERNOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par l'US SAINT POL/TERNOISE 1 ou l'US SAINT POL/TERNOISE 2.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 0.

Droits conservés

SENIORS D7 - POULE C

51672/1 – SC SAINT NICOLAS (c) – SC FOUQUIERES (b)

Courrier de FOUQUIERES du 13/03/2022 informant le District que le club n'a pas reçu de mail notifiant que la rencontre citée a été avancée de 17 h à 15 h.

La Commission reconnaît l'erreur administrative du District et donne match à jouer à une date à fixer par la Commission de gestion des compétitions seniors.

U15 D4 - POULE D

56583/1 – EC MAZINGARBE – FC VERQUIGNEUL

Réserve d'après match de VERQUIGNEUL transformée en réclamation sur le comportement de l'arbitre bénévole de l'EC MAZINGARBE qui n'a pas voulu transcrire la réserve d'après match et a tenu des propos insultants à plusieurs reprises et n'a pas eu un arbitrage impartial.

Sur le fond, la Commission rejette cette réclamation, mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 1.

Droits conservés.

JOURNEE DU 31 MARS 2022

COUPE PLATEAU SENIORS

58891/1 – OLYMPIQUE HENIN – FC CALONNE

Match arrêté à la 83^{ème} minute suite à terrain non éclairé, manque de luminosité pour terminer la partie. Après lecture du rapport de l'arbitre, la rencontre n'ayant pu avoir sa durée réglementaire, la Commission donne match à rejouer à une date fixée par la Commission de gestion des compétitions des coupes seniors.

COUPE DU TERNOIS SENIORS

57553/1 – AS FREVENT (b) – US MONDICOURT

Match arrêté à la 66^{ème} minute suite à la nuit tombante, mauvaise visibilité pour les joueurs. Pas d'éclairage autour du terrain.

Après lecture du rapport de l'arbitre, la rencontre n'ayant pu avoir sa durée réglementaire, la Commission donne match à rejouer à une date fixée par la Commission de gestion des compétitions des coupes seniors.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.



COMPETITIONS SENIORS



V REMISE DE MATCHS :

LE SAMEDI 16 AVRIL A 16 HEURES

SENIORS D3 – GROUPE A

US Annezin – Olympique Burbure

SENIORS D3 – GROUPE B

FC Hersin – Carvin Ruch

FC Annay – ES Vendin

US Chts Avion – AAE Dourges

AS Courrières – AC Noyelles Godault

SENIORS D3 – GROUPE C

FC Camblain – FC Tilloy

AJ Artois – AS BBV

SENIORS D4 à SENIORS D7 : journée 8 Aller sauf dérogation ci-après

SENIORS D6 – GROUPE A

USO Meurchin (c) – US Arleux (b) à **14 heures**

SENIORS D7 – GROUPE A

AS Bailleul (b) – SCF Achicourt (b) - inversé à **ACHICOURT - retour à BAILLEUL**

SENIORS D7 – groupe B

FC Camblain (c) – AJ Artois (c) à **14 heures**

SENIORS D7 – GROUPE C

US Noyelles sous Lens (c) – AS Kennedy Hénin à **18 heures**

LE DIMANCHE 17 AVRIL A 16 HEURES

SENIORS D1 – GROUPE A

FC Auchel - USA Liévin

SENIORS D2 – GROUPE A

AS Tincquize – Béthune Stade (c)

LE LUNDI 18 AVRIL A 16 HEURES

SENIORS D1 – GROUPE A

US Billy Berclau – ES Anzin

SENIORS D3 – GROUPE A

FC Lillers – FC Hinges
US Beuvry – US Gonnehem (b)
USO Bruay (b) – US Annezin

SENIORS D3 – GROUPE B

ES Vendin – FC Hersin
US Arleux – FC Annay
US Chts Avion – AS Courrières
US Ruch Carvin – AC Noyelles Godault à **16 heures**

SENIORS D3 – GROUPE C

FC Tilloy – Beaumetz SAF
Olympique Hénin – FC Camblain

SENIORS D4 – GROUPE A

ES Bois Bernard – AS Brebières (b)
USO Meurchin (b) – FC Bouvigny (b)

SENIORS D4 – GROUPE B

AJ Neuville – OF Arras
OC Cojeul – Vis Valsensée
US Rivière – US Ablain
AS Beaurains (b) – Vallée la Ternoise

SENIORS D4 – GROUPE C

AS Noyelles les Vermelles – CSAL Souchez
ES Eleu – ES Angres

SENIORS D4 – GROUPE D

Norrent – AS Barlin
RC Sains – ESD Isbergues (b)

SENIORS D5 – GROUPE A

FC Busnes – US Maisnil
AS Lyssois – Olympique Burbure (b)

SENIORS D5 – GROUPE B

AS Sailly (b) – AAE Aix (b)
OS Annequin (b) – E. Verquin

SENIORS D5 – GROUPE C

AS Bailleul – AS Maroeuil

SENIORS D5 – GROUPE D

US Izel – AAE Dourges (b)
AAE Evin (b) – FC Beaumont
US Ruch Carvin (b) – Dynamo Carvin à **14 heures**

SENIORS D5 – GROUPE E

Beaumetz SAF (b) – US Mondicourt
ES Agny – AS Neuvireuil

SENIORS D6 – GROUPE A

US Arleux (b) – ES Angres (b) à 14 heures
Stade Hénin (b) – FC Estevelles
AS Loison (b) – USO Meurchin (c)

SENIORS D6 – GROUPE B

US Monchy (c) – ES Saulty (b)
ES Sainte Catherine (b) – OC Cojeul (b)

SENIORS D6 – GROUPE C

JF Mazingarbe (b) – RC Sains (b)
FC Hersin (b) – ES Haillicourt
AS Auchy (b) – ES Bully (c)

SENIORS D6 – GROUPE D

US Chts Avion (b) – FC Givenchy à 14 heures
CSAL Souchez (b) – FC Annay (b)

SENIORS D6 – GROUPE E

Vallée la Ternoise (b) – US Houdain (b)
ES Allouagne (b) – ES Ourton

SENIORS D6 – GROUPE F

RCVK Béthune (b) – FC Hinges (b)
FC Richebourg – US Annezin (b)

SENIORS D7 – GROUPE A

AS Bailleul (b) – AS Maroeuil (b) à 14 heures
AJ Artois (b) – FC Dainville (b)
ES Roeux – SCF Achicourt (b)
US Mondicourt (b) – Vis Valsensée (b)

SENIORS D7 – GROUPE B

ES Ourton (b) – US Boubers (b)
CS Pernes (b) – AS Bonnières
RC Avesnes (b) – AEP Verdrel (b)
AL La Comté – FC Camblain (c)

SENIORS D7 – GROUPE C

AS Thélus – AS Kennedy Hénin
ES Eleu (b) – SC Fouquières (b)

SENIORS D7 – GROUPE D

US Grenay (b) – RC Bruay
E. Verquin (b) – AS Noyelles les Vermelles (b)

SENIORS D7 – GROUPE E

DR Lambres – RC Calonne

Norrent (b) – AS Bourecq à 14 heures

SENIORS D7 – GROUPE F

FC Richebourg (b) – FCE La Bassée (b) à 14 heures

✓ Forfait général d'US GONNEHEM en SENIORS D5 – GROUPE A – Amende de 55 euros.

Le Président de la Commission :

Richard RATAJCZAK.